

SÉANCE DU LUNDI 17 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Charly-sur-Marne, régulièrement convoqué le onze mai 2021, s'est réuni à la salle les Illettes (article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020), au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PLANSON Patricia, Maire.

Présents : Mme PLANSON Patricia, Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie, M. DIDIER Gérard, Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. FALLET Jean-Luc, Mme GROBOST Ninon, Mme ROMÉLOT Martine, Mme HOURDRY Francine, M. BESSÉ Jean-Pierre, Mme MATUCHET Lucie, M. RIVAILLER Régis, M. DOUSKI Morad, M. DUBOIS Cyrille, M. FALLET Daniel, Mme ARNOULET Martine, Mme LÉGUILLETTE Christine et Mme VALENTE Ninjah.

Absents ayant donné pouvoir : M. PROUVOST Gérard à Mme PETIT-DUBOIS Marie-Christine, M. RACHEL Lionel à Mme MATUCHET Lucie, M. JEAUNAUX Jérôme à M. FALLET Jean-Luc, Mme BARON Lise à Mme PLANSON Patricia, M. GUIBERT Romain à Mme ARNOULET Martine

Absent : Néant.

Excusée : Mme BARLET Christelle

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme ROMÉLOT Martine.

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité, sans observation.

ORDRE DU JOUR

REPLACEMENT DU PARC EOLIEN DE LA PICOTERIE : PRESENTATION

M. SANTERRE chef de projet éolien pour Engie Green accompagné de son collègue M. Gossaron responsable développement présentent le projet de renouvellement du parc éolien de la Picoterie. Engie Green est l'entreprise qui possède le plus de Parcs en France, ils exploitent eux-mêmes l'ensemble de leurs sites. Le nouveau parc situé à proximité du parc actuel, serait pour sa part démonté en totalité et recyclé à hauteur de 96%. Les fondations du parc existant seraient rebouchées avec de la terre arable.

Actuellement, le site instauré en 2009 comprend 11 éoliennes, chacune ayant une hauteur de 123 mètres. Le futur projet est établi avec une hauteur de 180 mètres par machine.

Concernant la production, le projet dégagerait une augmentation de 8 Mégawatts pour la totalité du site malgré la diminution du nombre de machines, passage de 11 à 7.

Le site de la Picoterie a développé une production totale sur les trois dernières années de 75 Gigawatts soit l'équivalent de 10 000 personnes alimentées par an.

La production potentielle suite à un éventuel renouvellement serait de 66 Gigawatts par an soit l'alimentation pour 30 000 habitants.

Les retombées fiscales seraient quant à elles estimées à 70 000 euros par an soit 1.4 million sur 20 ans. D'un point de vue social ce projet amènerait une conservation de l'emploi voire une création, essentiellement des techniciens d'exploitation.

M. SANTERRE nous explique aussi que le site sera plus silencieux qu'avant suite à la réduction du nombre de machines.

Pour conclure, un futur dossier sera déposé en Préfecture fin d'année 2021 voire début d'année 2022, une phase d'instruction du dossier sera menée sur 2022/2023 pour un début de chantier envisagé pour 2025.

SIVU DE LA PICOTERIE : DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE COUPRU - 01 2021 05 17

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Coupru a fait parvenir au SIVU de la Picoterie une demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion de la Commune de Coupru.

SIVU DE LA PICOTERIE : DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE CIERGES - 02 2021 05 17

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Cierges demande son retrait du SIVU, les services de la Picoterie ne correspondant pas à leurs attentes.
Le SIVU demande donc à la Commune de délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le retrait de la Commune de Cierges.

DEMANDE DE BERNARD NAUDE : ACQUISITION D'UNE SENTE - 03 2021 05 17 & 07 2021 05 17

Madame le Maire prend la parole suite à une demande de M. NAUDE Bernard qui souhaite la pose de bitume sur une sente appartenant à la Commune mais également son acquisition.

M. FALLET Daniel revient sur l'utilité des sentes pour évacuer les eaux.

M. FALLET Jean-Luc précise que goudronner ne dérange pas les évacuations d'eaux et qu'une sente peut aussi favoriser le passage des tuyaux.

Madame le Maire propose donc de délibérer pour le goudronnage de la sente :

La majorité Conseil Municipal vote CONTRE,

2 POUR (Mme HOURDRY Francine et Mr FALLET Daniel),

1 ABSTENTION (Mme LEGUILLETTE Christine).

Madame le Maire propose ensuite de statuer sur la cession de cette sente à M. NAUDE Bernard :

La majorité du Conseil Municipal vote CONTRE,

1 ABSTENTION (Mme LEGUILLETTE Christine).

CONVENTION ENTRE LA MAISON DE SANTE DE LA RENAISSANCE SANITAIRE ET LA MAIRIE DE CHARLY-SUR-MARNE

Madame le Maire revient sur une proposition de convention entre la Maison de Santé de la Renaissance Sanitaire de Villiers Saint Denis et la Commune de Charly-Sur-Marne.

Mme PLANSON précise que cette convention s'adresse uniquement aux Carlésiens.

Cette convention semble encore floue sur différents points, l'organe délibérant décide donc de statuer quand ces derniers seront éclaircis.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR - SECURISATION DU PARKING DU COLLEGE - 04 2021 05 17

Madame le Maire donne la parole à Mme FOURRÉ-SANCHEZ Marie.

Mme FOURRÉ-SANCHEZ explique que l'idée principale de ce projet est de créer un passage permettant aux piétons d'aller aux bus.

M. FALLET Jean-Luc revient sur les problèmes de stationnement devant le Collège.

Mme LEGUILLETTE Christine précise que le danger se passe plutôt du côté de la route.

M. DIDIER Gérard précise que les barrières seront en fer plein pour une durabilité dans le temps, ce qui justifie le prix du devis, le prix du fer ne faisant qu'augmenter depuis quelques semaines. Ces barrières seront scellées dans le sol.

Mme LEGUILLETTE Christine demande si un autre devis comprenant les mêmes caractéristiques a été demandé. A ce jour, un seul devis a été établi.

Le coût de ces barrières s'élève à 26.900,00 € HT soit 32.280,00 € TTC et sera financé par une subvention DETR et API ainsi que des fonds propres.

Le coût de l'installation s'élève à 10.570,00 € HT soit 12.684,00 € TTC et sera financé par une subvention DETR et API ainsi que des fonds propres.

Madame le Maire propose de voter en faveur de la demande de subvention DETR.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce projet et le plan de financement proposé.

DEMANDE DE SUBVENTION API – SECURISATION DU PARKING DU COLLEGE - 05 2021 05 17

Madame le Maire propose de voter en faveur de la demande de subvention API.

Le coût de ces barrières s'élève à 26.900,00 € HT soit 32.280,00 € TTC et sera financé par une subvention DETR et API ainsi que des fonds propres.

Le coût de l'installation s'élève à 10.570,00 € HT soit 12.684,00 € TTC et sera financé par une subvention DETR et API ainsi que des fonds propres.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce projet et le plan de financement proposé.

BAIL COMMERCIAL POUR LE CENTRE DE CONTROLE TECHNIQUE - 06 2021 05 17

Madame le Maire prend la parole concernant la demande de M. LANZLOTH qui souhaite ouvrir un Centre de Contrôle Technique sur la Commune, rue du Stade Garnier.

Mme PLANSON précise que l'entreprise devra effectuer des travaux dans ce local, du mois de juin à août et bénéficiera donc durant cette période d'une réduction de son loyer de moitié soit la somme de 713,81 €.

A compter du 1^{er} septembre 2021, le montant du loyer s'élèvera à 1.427,62 € par mois pour ce local de 830,01 m².

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le bail commercial en faveur de M. LANZLOTH.

QUESTIONS DIVERSES

*Vaccination Covid : un deuxième week-end de vaccination est prévu les 23 et 24 juillet, notamment pour la 2^e injection du vaccin.

*Festival Musique en Omois : la date est fixée au 23 juillet. Prévu rue du Stade Garnier pour une jauge de 1.000 personnes.

*Travaux cantine élémentaire : le cabinet d'architecte a réalisé deux propositions : soit construire un restaurant scolaire ou un ensemble de restauration et 5 classes. L'architecte devrait proposer 2 projets supplémentaires.

*Mme HOURDRY Francine revient sur le concours « chercher les fables », Madame le Maire précise que ce concours sera lancé en fin de semaine.

*M. FALLET Jean-Luc explique que l'entreprise Velt'Aisne intervient actuellement sur la Commune pour effectuer divers travaux de fauchage et d'élagage sur la voie publique.

*Pour conclure, Madame le Maire précise qu'un arrêté concernant les effaroucheurs vient d'être signé suite aux nuisances sonores que cela engendre.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 02.